

# Rapport de gestion

## 2021



## Table de matières

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Bilan au 31 décembre 2021</b>	<b>5</b>
<b>Compte d'exploitation</b>	<b>6</b>
<b>Annexe aux comptes annuels</b>	<b>8</b>
1. Bases et organisation	8
2. Affiliés actifs et bénéficiaires de rentes	10
3. Nature de l'application du but	11
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	12
5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	13
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	17
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	24
8. Demandes de l'autorité de surveillance	26
9. Informations supplémentaires relatives à la situation financière	27
10. Rapport de l'organe de contrôle	28
11. Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	30

## Avant-propos

Chers assurés,  
Chers partenaires commerciaux,

Malgré les défis rencontrés à tous les niveaux et par tous les collaborateurs, Medpension vsao asmac a connu un nouvel exercice très fructueux en 2021. De nombreux projets de longue date ont toutefois été menés à bien, et ce dans le respect des mesures liées au coronavirus. Vous pouvez consulter les excellents résultats dans le rapport de gestion ou sur notre site Internet. Le nombre d'assurés satisfaits qui nous confient leur prévoyance professionnelle n'a jamais été aussi élevé.

### Administration des assurés

Depuis janvier 2021, le département utilise le nouveau logiciel de gestion «SwissPension 6». Au cours de l'année, le logiciel a été complété par des extensions à l'attention de nos groupes d'intérêts (assurés, entreprises, partenaires-conseil), qui peuvent ainsi annoncer des mutations, procéder à des simulations ou soumettre des documents et des formulaires par voie numérique via le nouveau portail en ligne. Ce service numérique est largement utilisé, mais il ne remplace toutefois pas les conseils de grande qualité que nos prodiguons à notre clientèle. Afin de pouvoir se consacrer aux tâches stratégiques croissantes, le chef de département Marc Wagner a divisé ce dernier en deux équipes, chacune dirigée par un chef d'équipe.

«L'après-projet se prépare durant l'avant-projet»: la Commission pour le développement de la prévoyance et du marché se consacre pleinement sur la «Conception des plans 2024» en collaboration avec l'Administration et l'expert en matière de caisses de pension. Il convient de faire évoluer en permanence les produits de prévoyance dans l'intérêt de nos clients, en examinant les primes de risques ou en élargissant les possibilités de prévoyance par exemple.

Dans ce contexte, nous examinons également les bases actuarielles. L'adaptation des taux de conversion actuels constituera une mesure inévitable. Des provisions importantes ont déjà été constituées. Conjointement au développement des possibilités de prévoyance, les objectifs de performance actuels devraient pouvoir être maintenus dans la mesure du possible. Toutes les mesures entreront en vigueur au plus tôt le 01.01.2024. Nous informerons nos assurés en temps utile et de manière appropriée quant à la sécurité de leur prévoyance et de leur planification de la retraite.

### Gestion des placements

Durant l'exercice sous revue, la Commission des placements a tenu six séances ordinaires. Pour la première fois, la sous-commission d'immeubles faisait également partie de la commission. L'objectif de la commission est de réagir rapidement et avec agilité aux offres de biens immobiliers et de développement. Comme vous pouvez le constater dans le rapport de gestion, de nombreux investissements ont permis d'étoffer le portefeuille immobilier.

Au 31.12.2021, le volume de placement qui nous a été confié s'élevait à CHF 4.63 milliards. Le secteur du patrimoine a également connu une excellente croissance par rapport à l'année précédente. Medpension est en mesure d'investir ces fonds dans l'intérêt de ses assurés. Dans ce contexte, la Commission des placements s'intéresse de plus en plus à la durabilité (ESG) de nos investissements. Son travail se distingue par une stratégie de placement éprouvée, un processus clairement défini et des prises de décisions rapides. Cette méthode a permis d'obtenir un excellent résultat de placement de 9.07% en 2021. Nos assurés ont ainsi bénéficié pour la huitième année consécutive d'une rémunération supérieure à la moyenne de 6%, taux nettement supérieur au taux minimal LPP de 1%. Parallèlement au résultat des placements, le taux de couverture au 31.12.2021 a progressé pour atteindre désormais 121.5%, contre 118.0% l'année précédente. Les réserves de fluctuation demeurent donc entièrement constituées.

Cette santé financière de longue date et cette stabilité permettent à Medpension de continuer à garantir un niveau de sécurité très élevé.

### **Distribution, marketing et communication**

Le premier exercice sous un nouveau nom fait déjà partie de l'histoire ancienne. Très bien accueillie, notre image revisitée a trouvé un écho favorable sur le marché comme en témoigne le taux de croissance exceptionnel. Fin 2021, nous enregistrons 3'365 affiliations représentant un total de 10'635 personnes. S'élevant à 9:1, le rapport entre assurés actifs et bénéficiaires de rente demeure attrayant.

En 2021, année marquée en grande partie par la pandémie, les expositions, salons et autres événements n'ont pas pu avoir lieu. Le département a donc travaillé en étroite collaboration avec nos chers partenaires-conseil, auxquels nous devons une part considérable de notre croissance.

Afin que l'organisation suive le rythme de la croissance, nous avons eu le plaisir de renforcer notre département en créant un poste de «Gestionnaire distribution» au 1<sup>er</sup> trimestre. L'acquisition de nouveaux clients et l'établissement d'offres sont ainsi regroupés pour un meilleur suivi des processus. Le département dispose désormais d'un logiciel de gestion de la relation client (CRM) qui permet de gérer efficacement l'ensemble du service à la clientèle. En cette nouvelle année, Medpension reste proche de ses clients.

### **Finances et controlling**

Il est évident que les processus et procédures internes doivent être adaptés à la croissance de la Fondation. Ce principe s'applique également à l'ensemble de l'organisation, tant sur le plan opérationnel que stratégique. Le progrès technique rapide représente également un défi permanent, surtout s'il est accéléré par la pandémie. L'ensemble de l'infrastructure informatique étant rattachée au département, la priorité était de permettre une transition technique rapide pour les collaborateurs travaillant à domicile. Bien que les acquisitions en la matière ont constitué un défi, nous avons relevé ce dernier avec brio.

Le département a été confié aux mains de Jonas Augé en décembre après le départ de Rita Lanfraconi, responsable de longue date. Nous remercions chaleureusement Rita Lanfraconi pour sa gestion avisée du département ainsi que pour sa participation précieuse à la direction.

### **Conseil de Fondation et Secrétariat**

Nos deux nouveaux membres, le Dr iur. Peter Burkhalter et Roland Koller, se sont parfaitement familiarisés avec le Conseil de Fondation ainsi qu'avec leurs commissions respectives. Grâce aux membres de longue date, Medpension peut compter sur le bon fonctionnement du Conseil de Fondation ainsi que sur ses compétences professionnelles.

Nous avons confiance en notre capacité à relever les défis à venir et à mener Medpension vers la réussite.

### **Tous nos remerciements**

À nos fidèles clients ainsi qu'aux nouveaux assurés pour leur immense confiance et leur dialogue toujours constructif.

À nos partenaires-conseil pour l'excellente collaboration qui a contribué une nouvelle fois à la croissance significative de la Fondation.

À nos collègues du Conseil de Fondation pour la collaboration engagée et constructive qui a été récompensée par un nouvel exercice très fructueux.

À nos chers collaborateurs du Secrétariat, qui ont une fois de plus fourni un travail extraordinaire grâce à leur engagement et à leur passion. Nous mettons tout en œuvre pour fournir le meilleur service à notre clientèle.

Berne, mai 2022

Dr méd. Jacques Koerfer  
Président

Heinz Wullschläger  
Directeur

## Bilan au 31 décembre 2021

	Annexe	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000
<b>ACTIFS</b>			
<b>Placements</b>	6.5	<b>4'628'707</b>	<b>4'052'418</b>
Liquidités et placements sur le marché monétaire		153'816	160'278
Créances résultant de cotisations dues	7.2	38'390	35'790
Autres créances		9'738	8'479
Couverture en devises étrangères		10'112	4'411
Obligations		1'374'514	1'306'844
Actions		1'301'584	1'065'256
Immeubles directs		216'116	158'568
Immeubles indirects		1'158'552	1'050'316
Placements alternatifs		365'488	261'911
Autres immobilisations		396	564
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>1'997</b>	<b>2'628</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>4'630'704</b>	<b>4'055'046</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Dettes</b>		<b>20'858</b>	<b>32'389</b>
Prestations de libre passage et rentes		11'260	30'187
Banques/Assurances	7.1	6'760	
Autres dettes		2'838	2'202
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>439</b>	<b>888</b>
<b>Réserve de contributions des employeurs</b>	7.2	<b>2'206</b>	<b>1'140</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.3	<b>2'025</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>3'790'549</b>	<b>3'408'037</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	3'120'314	2'760'216
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	513'301	488'704
Provisions techniques	5.5	156'934	159'117
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.4	<b>654'078</b>	<b>487'338</b>
<b>Capital de la Fondation/Fonds libres</b>	5.6	<b>160'549</b>	<b>125'254</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4'630'704</b>	<b>4'055'046</b>

## Compte d'exploitation

	Annexe	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>260'765</b>	<b>245'745</b>
Cotisations des salariés	5.2	73'077	69'947
Cotisations des employeurs	5.2	82'646	77'635
Utilisation réserve de contributions des employeurs	7.2	-133	-439
Utilisation réserve de contributions des employeurs	7.2	-12	-105
Primes uniques et rachats	5.2	103'977	95'387
Apports dans la réserve de contributions des employeurs	7.2	1'210	428
Subsides du Fonds de garantie		0	2'892
<b>Prestations d'entrées</b>		<b>155'769</b>	<b>100'279</b>
Apports de libre passage (assurés actifs et passifs)	5.2	150'649	96'873
Remboursement versements anticipés pour l'EPL / divorce	5.2	5'120	3'406
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées</b>		<b>416'534</b>	<b>346'024</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-78'524</b>	<b>-131'725</b>
Rentes de vieillesse		-25'224	-20'227
Rentes de survivants		-2'954	-2'585
Rentes d'invalidité		-3'075	-2'826
Prestations en capital à la retraite	5.2	-46'188	-103'463
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	5.2	-1'083	-2'624
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-114'508</b>	<b>-93'987</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.2	-105'358	-87'967
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	9.2	-1'251	-545
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	5.2	-7'899	-5'475
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-193'032</b>	<b>-225'712</b>
<b>Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>		<b>-382'997</b>	<b>-178'413</b>
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-197'730	-72'992
Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente	5.4	-24'598	-49'641
Dissolution/Constitution de provisions techniques	5.5	2'183	18'976
Rémunération capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-161'787	-74'873
Dissolution/Constitution de réserves de contributions des employeurs	7.2	-1'065	117
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-573</b>	<b>-542</b>
Cotisations au Fonds de Garantie		-573	-542
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-160'068</b>	<b>-58'643</b>

## Compte d'exploitation

		2021	2020
	Annexe	CHF 1'000	CHF 1'000
<b>Report</b>		<b>-160'068</b>	<b>-58'643</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>368'203</b>	<b>132'747</b>
Résultat net des liquidités/placements marché monétaire		-1'394	-964
Produits de couverture en devises étrangères		1'407	787
Produits des obligations		-633	9'315
Produits des actions		199'045	45'029
Produits des immeubles directs	6.8.1	6'162	7'020
Produits des immeubles indirects		80'483	65'957
Produits des placements alternatifs		108'323	26'276
Frais d'administration des placements	6.8.2	-25'190	-20'673
<b>Autres charges</b>		<b>-4</b>	<b>0</b>
<b>Frais d'administration</b>		<b>-6'096</b>	<b>-5'440</b>
Administration générale	7.5	-3'755	-3'484
Marketing et publicité		-542	-252
Activité de courtage		-1'639	-1'557
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-144	-129
Autorité de surveillance		-16	-18
<b>Résultat des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>202'035</b>	<b>68'662</b>
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.4	-166'740	-29'547
<b>Excédent des revenus</b>		<b>35'295</b>	<b>39'115</b>

## Annexe aux comptes annuels

### 1. Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

Medpension vsao asmac est une fondation commune. Elle fournit les prestations de prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Peuvent adhérer à la Fondation:

- les médecins indépendants avec personnel;
- les médecins indépendants sans personnel;
- le personnel de médecins travaillant en cabinet indépendant;
- les cliniques privées, hôpitaux et autres employeurs du secteur médical;
- les cadres, direction du secteur médical;
- les organisations professionnelles du corps médical, les organisations de l'asmac ainsi que d'autres prestataires médicaux selon la LAMal ou la LCA.

#### 1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

La Fondation remplit les conditions de la LPP. Elle est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle s'acquitte des contributions pour le «Fonds de Garantie LPP».

#### 1.3 Indication des actes et des règlements

- Acte de fondation du 31.08.2020, révisé et approuvé par l'autorité de surveillance le 14.10.2020;
- Règlement de prévoyance du 01.01.2021, approuvé par le Conseil de Fondation le 13.10.2020;
- Règlement de placement du 01.01.2021, approuvé par le Conseil de Fondation le 30.03.2021;
- Règlement de liquidation partielle du 01.01.2008, révisé le 01.01.2009, approuvé par l'autorité de surveillance le 18.08.2009;
- Règlement relatif aux provisions et aux réserves du 31.12.2019, approuvé par le Conseil de Fondation le 03.12.2019;
- Règlement administratif du 01.01.2017, approuvé par le Conseil de Fondation le 06.12.2016; remplacé par
- Règlement d'organisation du 01.07.2021, approuvé par le Conseil de Fondation le 08.06.2021;
- Règlement sur les émoluments du 01.01.2020, approuvé par le Conseil de Fondation le 03.12.2019

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, Medpension applique automatiquement le code de bonne conduite contraignant de la Charte de l'ASIP du fait de son affiliation à cette dernière. La mise en œuvre de la Charte de l'ASIP et des directives garantit le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité inscrites dans la LPP.



## 1.4 Organe de gestion paritaire/Droit à la signature

### Conseil de Fondation – Représentants employeurs

Koerfer Jacques, Président	Commission des placements
Schwarzenbach Felix	Commission des placements
Strub Matthias	Commission des placements
Walter Richard	Commission des placements

### Conseil de Fondation – Représentants employés

Fischer Markus, Vice-président	Commission des placements
Gutknecht Bruno	Commission pour le développement de la prévoyance et du marché, jusqu'au 31.12.2020
Meier René	Commission pour le développement de la prévoyance et du marché, jusqu'au 31.12.2020
Thönen Nicole	Commission pour le développement de la prévoyance et du marché
Burkhalter Peter	Commission des placements à partir du 01.01.2021
Koller Roland	Commission pour le développement de la prévoyance et du marché à partir du 01.01.2021

Tous les membres du Conseil de Fondation sont élus pour une période de quatre ans.

### Direction

Wullschläger Heinz	Directeur
Wagner Marc	Vice-directeur, Responsable Prévoyance
Lanfranconi Rita	Responsable Finances et Controlling jusqu'au 30.11.2021
Leiggenger Adrian	Responsable Distribution, Marketing et Communication
Rösti Toni	Responsable Asset Management
Augé Jonas	Responsable Finances et Controlling à partir du 01.12.2021

Les membres du Conseil de Fondation et de la direction signent à deux à titre collectif.

## 1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle  
 AON Suisse SA, Marianne Frei, Lagerstrasse 33, 8021 Zurich

Organe de révision  
 T + R SA, Rita Casutt, Sägeweg 11, 3073 Gümligen

Expert en placement  
 Innovate.d, Claude Diderich, Mülibachstrasse 49, 8805 Richterswil

Autorité de surveillance  
 Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondation (ABSPF)  
 Belpstrasse 48, 3007 Berne, N° registre BE.0635

## 1.6 Employeurs affiliés

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Entreprises affiliées</b>	<b>3'365</b>	<b>3'190</b>

## 2. Affiliés actifs et bénéficiaires de rentes

### 2.1 Assurés actifs

	31.12.2021	31.12.2020
Hommes	2'497	2'368
Femmes	7'072	6'598
<b>Total des assurés actifs</b>	<b>9'569</b>	<b>8'966</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

Retraités	798	729
Invalides	89	89
Veuves et veufs	54	51
Rentes d'enfants	82	81
<b>Total des bénéficiaires de rentes</b>	<b>1'023</b>	<b>950</b>

En raison du changement de système du logiciel de gestion, le détail des évolutions des effectifs sera à nouveau présenté dans la clôture des comptes de 2022.

### 2.3 Cas d'invalidité en suspens (libération des primes)

	43	48
--	----	----

### 2.4 Total des assurés

	10'635	9'964
--	--------	-------

### 2.5 Évolution de l'effectif des assurés

Effectif	31.12.2020	Augmentation (entrées)	Sorties	Retraites	Invalidités	Décès	Différence	31.12.2021
Hommes	2'368	206	-59	-45	-2	-3	30	2'495
Femmes	6'598	1'193	-753	-71	-1	-2	100	7'062
<b>Total</b>	<b>8'966</b>	<b>1'409</b>	<b>-812</b>	<b>-116</b>	<b>-3</b>	<b>-5</b>	<b>130</b>	<b>9'569</b>

### **3. Nature de l'application du but**

#### **3.1 Explication des plans de prévoyance**

La Fondation propose des plans de prévoyance modulaires financés par l'employeur et les employés. Le but des plans de prévoyance enveloppants consiste à offrir aux assurés une solution de prévoyance optimale en tout temps. En matière de prévoyance, les employeurs peuvent décider de privilégier soit la couverture du risque en cas d'invalidité et de décès soit l'épargne pour la vieillesse.

#### **3.2 Financement, méthodes de financement**

Les plans de prévoyance sont financés en principe de deux manières:

Prestations de risques: Elles sont fournies selon le principe de la primauté des prestations. Les prestations définies en pourcent du salaire assuré (invalidité et décès) sont financées par les primes.

Prestations de vieillesse: Elles sont fournies selon le principe de la primauté des cotisations. Les rentes de vieillesse correspondent au capital d'épargne individuel, multiplié par le taux de conversion actuariel.

#### **3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance**

L'activité de prévoyance se conforme au règlement et à ses annexes. Aucune autre prestation n'est actuellement versée.

## **4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité**

### **4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26**

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont conformes aux dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent fidèlement la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Ils respectent les normes Swiss GAAP RPC 26.

### **4.2 Principes comptables et d'évaluation**

Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués au 31 décembre 2021:

- Titres: les titres (actions, obligations et placements collectifs dans toutes les catégories de placement) sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices / pertes qui en résultent sont comptabilisés dans le résultat net des placements avec effet sur le résultat.
- Devises étrangères: les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices/pertes sur cours réalisés et non réalisés qui en résultent sont comptabilisés du compte d'exploitation.
- Les biens immobiliers sont évalués selon la moyenne des valeurs vénales en vertu de la méthode DCF des trois dernières années, ou selon une valeur vénale actuelle plus basse. Les valeurs vénales ont été estimées à fin 2021.
- Les biens immobiliers détenus par des sociétés immobilières sont inscrits à leur valeur de marché, et les éventuelles dettes sont inscrites au passif. Des impôts différés passifs sont constitués sur la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable dans la société.
- Les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont déterminés chaque année par les experts en prévoyance professionnelle selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises.
- La réserve de fluctuation de valeurs est constituée pour les risques de marché spécifiques servant de base aux placements, afin de garantir durablement le respect des promesses de prestations. L'objectif fixé par le Conseil de Fondation sur la base de considérations économique-financières et de données actuelles s'élève à 18% des engagements (capitaux de prévoyance). L'année précédente, l'objectif était de 15%.
- L'inscription au bilan des autres actifs et passifs s'effectue à la valeur nominale.

### **4.3 Modification des principes comptables et d'évaluation**

Aucun changement.

## 5. Couverture des risques/règles techniques/degé de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation est entièrement autonome et supporte elle-même les risques actuariels liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

### 5.2 Développement et rémunération du capital de prévoyance assurés actifs

	2021	2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
<b>Situation des avoirs-épargne au 01.01.</b>	<b>2'760'216</b>	<b>2'612'930</b>
Cotisations d'épargne salariés (sans primes risque et frais adm.)	65'565	62'648
Cotisations d'épargne employeurs (sans primes risque et frais adm.)	74'043	69'517
Rachats réglementaires	103'977	95'387
Apports de libre passage	149'841	96'519
Remboursements versements anticipés pour l'EPL/divorce	5'120	3'609
Prestations de libre passage en cas de sortie	-103'697	-87'883
Reports sur le capital de prévoyance retraités	-61'660	-59'147
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-7'899	-5'329
Dissolution après retraite, décès, invalidité	-27'560	-102'324
Rémunération capital épargne (6.00%, année préc. 3.00%)	162'368	74'289
<b>Total capital de prévoyance assurés actifs</b>	<b>3'120'314</b>	<b>2'760'216</b>

Le capital de prévoyance des assurés actifs comprend notamment les sorties et les retraites en suspens au 31.12.2021.

Des ajustements manuels des taux d'intérêt en 2021 pour l'année 2020 à hauteur de CHF 581'201.45 sont inclus dans les intérêts de 2021.

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2021	2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)</b>	<b>630'688</b>	<b>584'426</b>
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1.00 %	1.00 %

## 5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Bases techniques	LPP 2020, TG2021, 1.50%	LPP 2015, TG2021, 1.50%
	2021	2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
<b>Situation du capital de couverture au 01.01.</b>	<b>488'704</b>	<b>439'012</b>
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	24'597	49'692
<b>Total capital de prévoyance bénéficiaires de rentes</b>	<b>513'301</b>	<b>488'704</b>
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'023	950

Pas d'augmentation des rentes dans l'exercice sous revue. En décembre 2021, une 13<sup>e</sup> rente mensuelle exceptionnelle a été versée aux bénéficiaires d'une rente de vieillesse, d'invalidité et de survivants.

## 5.5 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles

Bases techniques	LPP 2020, TG2021, 1.50%	LPP 2015, TG2021, 1.50%
	2021	2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
<b>Composition des provisions techniques</b>		
Complément sur le montant minimum de la PLP (5.5.1)	17	0
Provision pour cas d'invalidité en suspens (5.5.2)	11'917	12'117
Provision pour fluctuation de risques (5.5.3)	30'000	37'000
Provision pour pertes dues aux retraites (5.5.4)	115'000	110'000
Provision pour l'abaissement du taux d'intérêt technique (5.5.5)	0	0
<b>Total provisions techniques</b>	<b>156'934</b>	<b>159'117</b>

La Fondation inscrit ses engagements de prévoyance au bilan en fonction des bases techniques (tarif) LPP 2020, conformément au concept de tableaux générationnels avec un taux d'intérêt technique de 1.50% (année précédente: 1.50%).

### 5.5.1 Provision pour complément sur le montant minimum de la prestation de libre passage (PLP)

Conformément au règlement relatif aux provisions et aux réserves en vigueur depuis le 01.01.2020, le capital de prévoyance des assurés actifs correspond à l'avoir de vieillesse réglementaire, autrement dit aux prestations de libre passage en vertu de l'art. 15 LFLP. Les prestations de libre passage effectives correspondent pour tous les assurés au maximum des montants calculés au sens des art. 15, 17 et 18 LFLP. La Fondation prend des dispositions pour compléter ce montant minimum dans le cadre d'une provision.

### 5.5.2 Provision pour cas d'invalidité en suspens

Cette provision sert à couvrir les coûts induits par d'éventuels cas d'invalidité déjà connus, mais pour lesquels aucune rente n'est encore versée. La pratique a montré que des prestations d'invalidité sont dues dans 50% des cas qui bénéficient déjà de la libération du paiement des primes. La provision pour cas d'invalidité en suspens est donc fixée à 50% du capital de prévoyance qui serait nécessaire si tous les cas de libération du paiement des primes annoncés se soldaient par une invalidité.

### 5.5.3 Provision pour fluctuation de risques

Cette provision est destinée à compenser les fluctuations extraordinaires du risque, les risques élevés étant partiellement pris en compte. Sur la base d'une analyse des risques, elle a été fixée au 31.12.2021 à un niveau de sécurité de 99.95% sur une année, compte tenu des primes de risques réglementaires. Le calcul des provisions repose sur les bases techniques LPP 2020, les tableaux générationnels et un taux d'intérêt technique de 1.50%.

### 5.5.4 Provision pour les pertes dues aux retraites

La provision pour les pertes dues aux retraites sert au financement du taux de conversion réglementaire trop élevé par rapport aux bases techniques appliquées, voire pour compenser les éventuelles pertes induites par les dispositions minimales de la LPP. Elle est égale à la somme des pertes sur retraites attendues lors de la mise à la retraite réglementaire ou, le cas échéant, différée pour les personnes assurées qui prendront leur retraite dans les cinq prochaines années à compter de la date d'évaluation conformément à la réglementation, ou à une date ultérieure. De plus, les pertes individuelles dues aux retraites sont calculées en supposant que 100% ou 75% des prestations de vieillesse sont perçues sous la forme d'une rente pour les personnes assurées dont le salaire épargne assuré est au moins égal ou supérieur à 4.5 fois la rente de vieillesse AVS maximale (état 2022: CHF 28'680).

Si le Conseil de fondation décide de maintenir le niveau de prestations ou de prendre des mesures compensatoires en cas de baisse future des taux de conversion, la provision sera alimentée en fonction de l'évolution présumée des taux de conversion et des ressources financières de la Fondation selon les principes actuariels.

### 5.5.5 Provision pour l'abaissement du taux d'intérêt technique

La constitution de cette provision est suspendue à l'heure actuelle.

## 5.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2021	2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
<b>Capitaux de prévoyance nécessaires/provisions techniques</b>	<b>3'790'549</b>	<b>3'408'037</b>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'790'549	3'408'037
Réserve de fluctuation de valeurs	654'078	487'338
Capital de la Fondation	160'549	125'254
<b>Disponible pour couvrir les engagements réglementaires</b>	<b>4'605'176</b>	<b>4'020'629</b>
Taux de couverture	121.5%	118.0%

### **5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle**

Compte tenu de l'évaluation de la situation financière de la caisse au 31.12.2021, l'expert en matière de prévoyance professionnelle peut, conformément à l'art. 52e LPP, confirmer qu'à cette date:

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles employées sont appropriés;
- la Fondation offre la garantie de remplir ses obligations réglementaires avant la date butoir;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur;
- les mesures prises pour la couverture des risques actuariels sont suffisantes;
- le volume de la réserve de fluctuation est approprié.

En vue d'assurer une meilleure compréhension, la déclaration de l'expert figure dans son intégralité aux pages 30 et 31.



## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Schwarzenbach Felix	Président de la Commission des placements, membre du Conseil de Fondation
Fischer Markus	Membre du Conseil de Fondation
Koerfer Jacques	Membre du Conseil de Fondation
Strub Matthias	Membre du Conseil de Fondation
Walter Richard	Membre du Conseil de Fondation
Burkhalter Peter	Membre du Conseil de Fondation à partir du 01.01.2021
Règlement de placement	01.01.2021
Conseil en placement	Claude Diderich, Richterswil
Gestion des immeubles	Apleona GVA AG, Wallisellen Patrick Emmenegger Immobilien, Berne PK Immo AG, Lyss Immobilienberatung Eduard Weisz, Zurich Sunnmatt Immobilien AG, Sarnen Immokanzlei AG, Kreuzlingen Barrier Immobilien AG, Zurich Immobilien Land und Leute GmbH, Zurich Von Graffenried AG Liegenschaften, Berne FM Management + Régie du Rhône, Genève
Management des immeubles	INREIM AG, Zurich jusqu'au 30.09.2021 Administration à partir du 01.10.2021
Mandats de gestion de fortune, dépositaires et leur autorité de surveillance	Credit Suisse SA, Zurich (approuvé et surveillé par la FINMA) UBS AG, Zurich (approuvé et surveillé par la FINMA) ZKB, Zurich (approuvé et surveillé par la FINMA) BEKB, Berne (approuvé et surveillé par la FINMA)
Global Custodian	Credit Suisse, Berne
Gestion des placements monétaires	Administration
Gestion d'hypothèques directes	Administration
Gestion des actions immobilières cotées en bourse	Administration

En 2021, Medpension a reçu des rétrocessions pour un montant de CHF 535'269 qu'elle a dûment comptabilisées. Les partenaires contractuels ont également fourni des déclarations attestant qu'ils n'ont reçu aucune rétrocession ou, le cas échéant, qu'ils les ont transmises à la Fondation.

### 6.2 Exercice des droits des actionnaires (initiative Minder)

Medpension exerce ses droits d'actionnaire conformément à l'ORAb (ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourses) et vote dans les assemblées générales des sociétés anonymes de droit suisse cotées en bourse dans lesquelles elle détient des actions. La liste des droits de vote exercés est publiée sur le site Internet [www.medpension.ch](http://www.medpension.ch) à la rubrique Placements, Exercice des droits de vote.

### 6.3 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP 2)

Au 31 décembre 2021, les limitations maximales en vertu de l'OPP 2 n'ont pas été dépassées.

#### 6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000
<b>Situation de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.</b>	<b>487'338</b>	<b>457'791</b>
Constitution	166'740	29'547
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.</b>	<b>654'078</b>	<b>487'338</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>654'078</b>	<b>487'338</b>
Déficit pour la réserve de fluctuation de valeurs	0	0
Engagements (capitaux de prévoyance)	3'633'766	3'248'920
Réserve de la fluctuation de valeurs disponible en % des engagements	18.0%	15.0%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs en % des engagements	18.0%	15.0%

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs fixé par le Conseil de Fondation est spécifié dans le règlement de placement. Il se base sur l'analyse ALM et des considérations économique-financières, tout en tenant compte des données actuelles et des attentes.

#### 6.5 Présentation des placements par catégorie (selon risque économique)

Catégorie de placement	Etat au 31.12.2021		Etat au 31.12.2020		Stratégie en %	Marge tactique	
	en CHF 1000	en %	en CHF 1'000	en %		min. %	max. %
<b>Créances, immobilisations, couvertures des risques de change</b>	<b>60'633</b>	<b>1.3</b>	<b>51'872</b>	<b>1.3</b>			
<b>Valeurs nominales</b>	<b>1'528'330</b>	<b>33.0</b>	<b>1'467'122</b>	<b>36.2</b>	<b>34.0</b>	<b>23.0</b>	<b>45.0</b>
Liquidités et placements monétaires	153'816	3.3	160'278	4.0	4.5	1.0	25.0
Obligations CHF	577'002	12.5	530'085	13.1	12.0	8.0	16.0
Obligations en devises étrangères	475'389	10.3	413'652	10.2	9.5	6.0	13.0
Hypothèques	322'123	7.0	363'107	9.0	8.0	4.0	12.0
<b>Actions total</b>	<b>1'301'584</b>	<b>28.1</b>	<b>1'065'256</b>	<b>26.3</b>	<b>25.0</b>	<b>16.5</b>	<b>36.5</b>
Actions Suisse	563'535	12.2	474'348	11.7	11.5	8.0	15.0
Actions étrangères	738'049	15.9	590'907	14.6	13.5	8.5	21.5
<b>Immeubles total</b>	<b>1'374'669</b>	<b>29.7</b>	<b>1'208'884</b>	<b>29.8</b>	<b>31.0</b>	<b>22.0</b>	<b>35.0</b>
Immeubles Suisse	1'247'236	26.9	1'085'275	26.8	28.0	17.0	35.0
Immeubles à l'étranger	127'432	2.8	123'609	3.0	3.0	1.5	5.0
<b>Placements alternatifs</b>	<b>365'488</b>	<b>7.9</b>	<b>261'911</b>	<b>6.4</b>	<b>10.0</b>	<b>0.0</b>	<b>14.0</b>
ILS	0	0.0	319	0.0	2.0	0.0	4.0
Private Equity	196'205	4.2	123'269	3.0	4.0	0.0	5.0
Infrastructure	169'283	3.7	138'323	3.4	4.0	0.0	5.0
<b>Total Engagements</b>	<b>4'630'704</b>	<b>100.0</b>	<b>4'055'045</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>		
<b>Risques liés aux devises étrangères</b>	<b>938'083</b>	<b>20.3</b>	<b>885'507</b>	<b>21.9</b>	<b>25.0</b>	<b>19.5</b>	<b>30.0</b>

Conformément au règlement de placement du 01.01.2021, il existe d'autres sous-catégories pour chaque catégorie de placement. Cependant, on renonce à une présentation détaillée dans le rapport de gestion.

## 6.6 Preuve du respect des directives OPP 2

<b>Art. 55 Limites par catégorie</b>				
<b>Exposure selon OPP 2 au 31.12.2020</b>				
	CHF 1'000	en %	Limites	Pondération relative
Titres hypothécaires	254'799	5.50%	50%	-44.50%
Actions	1'468'641	31.72%	50%	-18.28%
Immeubles*	1'207'612	26.08%	30%	-3.92%
dont immeubles à l'étranger*	127'432	2.75%	10%	-7.25%
Placement alternatifs	432'846	9.35%	15%	-5.65%
Infrastructure	-	0.00%	10%	-10.00%
Devises étrangères sans couverture des risques de change	938'083	20.26%	30%	-9.74%

## 6.7 Engagements en cours/Engagements de capital

	Devise	Convenu en 1'000	Positions en cours en 1'000
Private Equity	USD	290'600	113'416
Private Equity	EUR	36'500	20'217
Infrastructure	USD	105'000	27'167
Infrastructure	EUR	10'000	6'627
Infrastructure	CHF	173'684	53'684
Immeubles à l'étranger	EUR	22'000	8'596

## Engagements en cours/Engagements de capital

	Engagements en cours CHF 1'000
Achat immeuble Frontenex, Genève	21'690
Achat immeuble Rue de Lausanne, Genève	10'863

### Couverture actuelle des risques de change

Devise	en 1'000	Opération	Date
EUR	-35'000	Vente EUR contre CHF	12.01.2022
EUR	-20'639	Vente EUR contre CHF	12.01.2022
EUR	-13'500	Vente EUR contre CHF	12.01.2022
EUR	-48'500	Vente EUR contre CHF	10.02.2022
EUR	-20'883	Vente EUR contre CHF	10.02.2022
EUR	-13'352	Vente EUR contre CHF	10.02.2022
EUR	-50'000	Vente EUR contre CHF	11.03.2022
EUR	-33'299	Vente EUR contre CHF	11.03.2022
GBP	-5'957	Vente GBP contre CHF	12.01.2022
GBP	-2'200	Vente GBP contre CHF	12.01.2022
GBP	-4'931	Vente GBP contre CHF	10.02.2022
GBP	-3'210	Vente GBP contre CHF	10.02.2022
GBP	-9'094	Vente GBP contre CHF	11.03.2022
JPY	-1'000'000	Vente JPY contre CHF	12.01.2022
JPY	-228'575	Vente JPY contre CHF	12.01.2022
JPY	-1'037'583	Vente JPY contre CHF	10.02.2022
JPY	-194'135	Vente JPY contre CHF	10.02.2022
JPY	-1'174'873	Vente JPY contre CHF	11.03.2022
USD	-92'570	Vente USD contre CHF	12.01.2022
USD	-59'000	Achat USD contre CHF	12.01.2022
USD	-105'327	Vente USD contre CHF	10.02.2022
USD	-47'219	Vente USD contre CHF	10.02.2022
USD	-152'437	Vente USD contre CHF	11.03.2022

Au 31.12.2021, la valeur sur le marché des opérations à terme sur devises s'élève à CHF 10'111'774 (année précédente CHF 4'411'496).

### Positions dérivées ouvertes

Il n'existe aucune position dérivée au 31.12.2021.

## 6.8 Explications relatives au résultat net des placements

### 6.8.1 Résultat des immeubles directs

	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000
Produits des immeubles	6'677	5'869
Charges des immeubles	-1'223	-1'066
Evolution de la valeur	708	2'218
Administration des immeubles	-319	-274
<b>Résultat brut des immeubles directs</b>	<b>5'843</b>	<b>6'747</b>
Coûts de la gestion des immeubles	-358	-270
Etude des projets immobiliers (coûts du portefeuille)	-72	-71
<b>Résultat net</b>	<b>5'413</b>	<b>6'406</b>

Le taux d'intérêt de capitalisation moyen pour l'évaluation s'élève à 2.66% (année précédente 2.86%). La marge des taux d'intérêt de capitalisation varie entre 2.20% et 3.20% (année précédente 2.50% et 3.30%).

### 6.8.2 Frais d'administration des placements

	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000
Frais	6	5
Frais de transaction	232	272
Gestion de fortune (y c. immeubles directs)	5'548	4'211
Controlling et conseil d'investissement	56	45
Frais de gestion de fortune indirects dans placements collectifs	19'493	16'128
Rabais reçus	-535	-333
Administration des immeubles	319	274
Etude des projets immobiliers	71	72
<b>Résultat net</b>	<b>25'190</b>	<b>20'674</b>

### 6.8.3 Frais de gestion de fortune

(y c. présentation des placements avec frais de gestion de fortune non transparents, art. 48a, al. 3, OPP 2)

	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000
Frais d'administration des placements (titres et immeubles directs)	25'190	20'674
Total des placements (valeurs sur le marché)	4'630'704	4'055'046
Dont placements non transparents	171'723	143'905
Total des frais en % pour les placements transparents	0.56%	0.53%
Taux de transparence des frais	96.29%	96.44%

## Placements non transparents 31.12.2021

ISIN	Nom du produit	Fournisseur	Catégorie	Devise	Valeur sur le marché en CHF	en % de la fortune
1400	Lexington Capital Partners VII	–	Private Equity	USD	1'636'840	0.04%
1700	Coller Intl Partners VI	–	Private Equity	USD	1'350'768	0.03%
1910	Committed Advisors II	–	Private Equity	EUR	3'743'552	0.08%
2003	Partners Group Direct Equity	Partners Group (Luxembourg) S.A.	Private Equity	USD	5'923'220	0.13%
2004	Ardian Buyout Fund VII	Ardian France	Private Equity	EUR	4'807'061	0.10%
2006	PA CO-Investment Fund IV	Portfolio Advisers LLC	Private Equity	USD	5'943'588	0.13%
2007	Ardian CO-Investment Fund VI	Ardian France	Private Equity	EUR	6'732	0.00%
2008	Ardian Fund VI North America	Ardian France	Private Equity	EUR	6'833	0.00%
1100	Global Infrastructure Partner 1-C	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	266'579	0.01%
1600	Global Infrastructure Partner 2-C	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	10'503'671	0.23%
610	Global Infrastructure Partner 3-C	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	20'781'532	0.45%
1800	Global Infrastructure Partner 4-C2	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	4'093'646	0.09%
1900	GIP Aquarius	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	4'715'735	0.10%
2005	BlackRock Glob Infrastructure	BlackRock	Infrastructure	USD	3'627'706	0.08%
2000	Northern Horizon Nordic Aged Care Fund	Northern Horizon Nordic Aged Care SCSp SICAV-SIF	Immeubles à l'étranger	EUR	15'015'214	0.32%
2001	Northern Horizon Nordic Aged Care Fund IV	Northern Horizon Nordic Aged Care SCSp SICAV-RAIF	Immeubles à l'étranger	EUR	2'178'473	0.05%
2100	Aberdeen Standard Pan European Residential Property Fund	Aberdeen Standard Pan European Residential Property Fund SICAV-RAIF	Immeubles à l'étranger	EUR	23'223'657	0.50%
E00BZ56GX22	Franklin Emerging Market Debt Opportunities Fund	Franklin Templeton International Services S.a.r.l	Obligations en devises étrangère	EUR	63'897'728	1.38%
<b>Total</b>					<b>171'722'538</b>	<b>3.71%</b>

Lors de sa séance du 30.03.2022, le Conseil de Fondation a décidé de poursuivre ses placements non transparents.

#### 6.8.4 Rendement des placements en pourcent

	2021			2020		
	Performance	Benchmark	Ecart	Performance	Benchmark	Ecart
Liquidités	0.33%	-0.82%	1.15%	2.63%	-0.77%	3.40%
Obligations	-0.46%	-1.24%	0.78%	0.22%	1.28%	-1.06%
Actions	19.70%	19.18%	0.51%	5.98%	6.54%	-0.56%
Immeubles	6.15%	8.84%	-2.69%	5.69%	5.90%	-0.21%
Placement alternatifs	38.77%	18.98%	19.79%	0.01%	4.98%	-4.97%
<b>Total (pondéré)</b>	<b>9.07%</b>	<b>8.78%</b>	<b>0.29%</b>	<b>3.47%</b>	<b>4.70%</b>	<b>-1.23%</b>

Selon le rapport d'investissement détaillé du Credit Suisse, le rendement global des titres s'élève à 9.07%. Le calcul tient compte des flux financiers mensuels. Il n'est donc pas possible de procéder à une comparaison directe avec le résultat net figurant au compte d'exploitation. Le résultat de la couverture des risques de change est présenté sous la catégorie de placement «Liquidités», dont les gains sont compensés par des pertes dans les autres catégories de placement.

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Explications des dettes envers les banques / assurances

	CHF	Échéance	Taux d'intérêt
Hypothèque à taux fixe Lorrainestrasse 25, Berne	3'000'000	31.07.2023	2.27%
Hypothèque à taux fixe Lorrainestrasse 25, Berne	270'000	31.07.2023	2.57%
Hypothèque à taux fixe Lorrainestrasse 25, Berne	2'000'000	30.06.2025	1.94%
Hypothèque à taux fixe Lorrainestrasse 25, Berne	522'500	30.10.2026	1.42%
Hypothèque à taux fixe Lorrainestrasse 25, Berne	267'500	31.05.2027	1.60%
Hypothèque à taux fixe Rue Zurlinden, Genève	700'000	06.02.2023	2.05%

Toutes les dettes hypothécaires ont été reprises lors de l'achat des biens immobiliers et ne seront pas prolongées après l'échéance.

### 7.2 Explications relatives aux créances résultant de cotisations dues et à la réserve de contributions des employeurs

	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000
Créances envers employeurs affiliés	38'410	37'653
Ducroire	-20	-20
Versements anticipés	0	-1'843
<b>Total des créances résultant de cotisations dues</b>	<b>38'390</b>	<b>35'790</b>
en % du total du bilan	0.83%	0.88%

À la suite d'un changement de système, les paiements anticipés ne seront plus indiqués séparément en 2021.

	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000
Situation au 1.1.	1'140	1'257
Affectation	1'210	428
Utilisation employeurs	-133	-439
Utilisation employés	-12	-106
<b>Total réserve de contributions des employeurs</b>	<b>2'205</b>	<b>1'140</b>

Il n'existe aucun placement auprès des employeurs au 31.12.2021. Les placements des employeurs et la réserve de contributions des employeurs ne sont pas rémunérés.



### 7.3 Provisions non techniques

	2021	2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Provisions pour impôts différés Rue Zurlinden 3 SA	2'025	0
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>2'025</b>	<b>0</b>

### 7.4 Actifs mis en gage

En vertu du contrat-cadre pour garantir la sûreté des marges, Credit Suisse possède un droit de nantissement pour garantir toutes les créances en lien avec des relations d'affaires existantes ou futures jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50 millions.

En 2021, un «contrat de gage spécifique» a été conclu avec la Banque cantonale de Zurich pour garantir les créances découlant du contrat de courtage FX Prime jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 80 millions.

Dans le cadre de l'achat de l'immeuble situé à Lorrainestrasse 25, Berne, des hypothèques à taux fixes d'un montant de CHF 6'060'000 ont été reprises; elles sont garanties par un droit de gage sous forme de cédules hypothécaires sur cet immeuble à hauteur de CHF 10'000'000.

Dans le cadre de l'achat de l'immeuble situé à Rue Zurlinden 3A, Genève, des hypothèques à taux fixes d'un montant de CHF 700'000 ont été reprises; elles sont garanties par un droit de gage sous forme de cédules hypothécaires sur cet immeuble.

### 7.5 Frais d'administration (sans gestion de fortune)

	2021	2020
	CHF	CHF
Charges du personnel	2'623'846	2'247'635
Loyers et frais accessoires	141'130	212'409
Informatique	496'787	448'344
Conseil de Fondation	133'248	184'540
Frais d'administration divers	359'531	390'697
Organe de révision	48'217	46'096
Expert en prévoyance professionnelle	96'015	83'198
Autorité de surveillance	16'095	18'833
Courtiers et intermédiaires	1'638'959	1'557'358
Marketing	541'824	251'946
<b>Total frais d'administration</b>	<b>6'095'652</b>	<b>5'441'056</b>
Total assurés	10'635	9'964
Frais administratifs facturés par membre	260	264

Les frais administratifs facturés par assuré s'élèvent à 0.4% du salaire annuel AVS annoncé, au minimum CHF 36.00 et au maximum CHF 600.00 par année. La différence entre les frais administratifs facturés et les frais administratifs réels est imputée sur le compte d'exploitation.

## **8. Demandes de l'autorité de surveillance**

Pas de demandes.

## 9. Informations supplémentaires relatives à la situation financière

### 9.1 Liquidations partielles

Les conditions d'une liquidation partielle sont remplies dans les cas suivants (conformément au règlement de liquidation partielle en vigueur depuis le 01.01.2008):

- a) en cas de réduction considérable de l'effectif du personnel;
- b) en cas de restructuration d'une entreprise affiliée;
- c) en cas de dissolution d'un contrat d'affiliation;
- d) en cas de sortie volontaire d'un indépendant.

Le Conseil de Fondation doit constater que les conditions d'une liquidation partielle sont remplies et décider de procéder à la liquidation partielle. En cas de sortie collective, il existe, outre le droit individuel ou collectif de participation aux fonds libres, un droit collectif de participation proportionnelle aux réserves de fluctuation et aux provisions actuarielles. Le droit aux provisions actuarielles n'existe toutefois que si les risques sont également cédés. Il n'existe pas de droit collectif aux provisions et aux réserves actuarielles si la liquidation partielle est occasionnée par le collectif sortant. Tous les cas de liquidation partielle au cours de l'exercice ont été occasionnés soit par la dissolution du contrat d'affiliation par l'employeur, soit par la sortie volontaire de l'indépendant. Les assurés et employeurs concernés étaient au courant de l'application du règlement de liquidation partielle. Aucun recours n'a été déposé. Pour cette raison, Medpension pour indépendants n'a accordé aucune part aux réserves de fluctuation ou aux provisions actuarielles.

Les cas de liquidation partielle suivants ont été traités au cours de l'exercice 2021:

- 23 liquidations partielles en cours d'année. Le capital de couverture total de ces contrats s'élevait à CHF 10'682'895.35 (montant sans les intérêts). Compte tenu du taux de couverture définitif de 118.0% au 31.12.2020, les prestations de libre passage ont été entièrement versées.
- 31 liquidations partielles au 31.12.2021. Le capital de couverture total de ces contrats s'élevait à CHF 27'036'203.60 (montant sans les intérêts). Compte tenu du taux de couverture définitif de 121.5% au 31.12.2021, les prestations de libre passage ont été entièrement versées.

### 9.2 Versement de fonds libres en cas de liquidation partielle

En 2021, des fonds libres à hauteur de CHF 1'251'432 ont été versés. Cela concerne aussi bien les cas de liquidation partielle en cours d'année 2021 que les cas de liquidation partielle au 31.12.2020 et au 31.12.2017.

## 10. Rapport de l'organe de contrôle



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung  
Wirtschaftsprüfung  
Steuerberatung

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de la Medpension vsao asmac, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Medpension vsao asmac, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 5 à 27) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



**Bringt Sie weiter**

**Wirtschaftsberatung  
Wirtschaftsprüfung  
Steuerberatung**

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

**Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 16 mai 2022

T+R SA

**Andreas Oester**  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

**Rita Casutt**  
Experte-comptable diplômée  
Experte-réviseur agréée  
Responsable du mandat

## 11. Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle



Empower Results®

Aon Schweiz AG  
Vulkanstrasse 106 | Postfach | CH-8048 Zürich

### Attestation de l'expert

#### Mandat

Les responsables de Medpension (ci-après: "la Caisse") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e LPP.

#### Déclaration d'indépendance

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'article 52a alinéa 1 LPP, nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 ainsi que selon la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

#### Attestation de l'expert

L'expertise technique a été réalisée conformément aux normes de conduite pour les membres de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP) et à ses directives techniques et conformément à la directive de la CHS PP D-03/2014.

La Caisse de pensions Medpension détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques LPP 2020 (GT 2022) au taux d'intérêt technique de 1.5%. Au 31.12.2021, la situation financière de la Caisse présente:

- un excédent d'actif de CHF 814'626'692;
- un degré de couverture selon l'annexe à l'article 44 OPP 2 de 121.5% (118.0% au 31.12.2020);
- une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 654'077'814;
- des fonds libres à concurrence de CHF 160'548'878.

Notre attestation est fondée sur l'appréciation des éléments suivants:

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique;
- les principes d'évaluation des engagements de prévoyance;
- les mesures de sécurité prises pour la couverture des risques;
- le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs;
- la capacité d'assainissement;
- la capacité de risque structurel et financier;
- le financement courant ;
- l'évolution probable à moyen terme de la situation financière.

Sur la base de notre examen de la Caisse au 31.12.2021, nous pouvons attester selon l'article 52e LPP qu'à cette date:

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés;



Empower Results®

- la Caisse offre la garantie, à la date de référence, qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires / qu'elle a pris les mesures appropriées pour remédier au découvert;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est appropriée.

Aon Schweiz AG, cocontractante

Marianne Frei  
Experte exécutant

Bálint Keserű

L'experte exécutant: Marianne Frei  
Zürich, 13.05.2022



Medpension vsao asmac  
Brunnhofweg 37, Case postale 319, 3000 Berne 14  
T +41 31 560 77 77, F +41 31 560 77 88  
info@medpension.ch, www.medpension.ch